



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Attn: BRU@cic.gc.ca

POUR LES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUES

La boîte de courrier électronique BRU@CIC.gc.ca est automatisée pour envoyer une réponse pour chaque message qu'elle reçoit. Si vous ne recevez pas de réponse à votre courriel, veuillez svp contacter l'autorité contractante pour assurer que votre soumission a bien été reçue. Notez bien que c'est la responsabilité du soumissionnaire d'assurer que leurs soumissions soient reçues dans leur intégralité, par Citoyenneté et Immigration Canada, par la date et heure stipulé dans cette demande de proposition.

AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS

Le Service électronique d'appels d'offre du gouvernement sur achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposition à : Citoyenneté et Immigration Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes
Issuing Office – Bureau de délivrance
Citoyenneté et Immigration Canada
Division de la gestion de matériel, Passeport
70, rue Crémazie
Gatineau (Québec) K1A 1L1

Sujet	
Projets de recherche portant sur l'immigration au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Canada	
N° de l'invitation	Date
CIC - 145922	25 Juillet 2016
L'invitation prend fin à 2 :00PM le 15 Septembre 2016	Fuseau horaire
	Heure avancée de l'Est (HAE).
F.A.B.	
Plant-Usine : <input checked="" type="checkbox"/> Destination : <input type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute question à :	
BRU@cic.gc.ca	
N° de téléphone :	
819-934-3717	
Destination – des biens, services et construction :	
Voir aux présentes	
Livraison exigée	
<i>Voir aux présentes</i>	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Facsimile No. – N° de télécopieur	
Telephone No. – N° de téléphone	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur	

(type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	

Signature	Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences en matière de sécurité
2. Résumé
3. Comptes rendus

PARTIE 2 – À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences en matière de sécurité

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

- a) Attestations préalables à l'attribution du contrat



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT (ANNEXE A, ANNEXE B ET ANNEXE C)

- A1. Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat
- A2. Modalités du contrat
- B1. Ordre de priorité des documents
- B2. Clauses de CIC
- B3. Clauses du Guide des CCUA
- B4. Exigences en matière de sécurité
- B5. Période du contrat
- B6. Résiliation avec avis de trente (30) jours
- B7. Attestations / Conformité
- B8. Exigences en matière d'assurance
- B9. Énoncé des travaux
- B10. Responsables
- C1. Base de paiement
- C2. Mode de paiement
- C3. Taxes applicables
- C4. Instructions relatives à la facturation
- C5. Frais de déplacement et de subsistance

Liste des annexes –

- Annexe D Énoncé des travaux
- Annexe E Base de paiement
- Annexe F Formulaire de renseignements sur le fournisseur et autorisation



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences en matière de sécurité

La présente ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.

2. Résumé

Citoyenneté et immigration Canada (CIC) sollicite des projets de recherche traitant de la question de l'immigration au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

Ces recherches doivent permettre à CIC d'approfondir son expertise et ses connaissances dans le domaine de l'immigration au sein des CLOSM, conformément aux termes de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, qui stipule que CIC est tenu de prendre des mesures positives afin de favoriser la promotion des langues officielles et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces recherches et les connaissances qui en résulteront visent également à soutenir CIC dans sa volonté de satisfaire aux objectifs de la nouvelle Feuille de route pour les langues officielles du Canada (2013-2018) : éducation, immigration, communautés.

Contrats multiples

Le Canada souhaite conclure un maximum de sept (7) contrats pour des services de projets de recherche, conformément à l'annexe D – Énoncé des travaux et à l'annexe E, Base de Paiement.

3. Comptes rendus

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander des renseignements sur les résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de l'avis les informant du résultat du processus d'appel d'offres. Les renseignements peuvent être fournis par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites sur le site Web de CIC à l'adresse :

<http://www.cic.gc.ca/francais/transparence/index.asp>

Toutes les clauses du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) qui portent sur des instructions particulières ne faisant pas partie des instructions uniformisées identifiées par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des CCUA

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document intitulé *Instructions uniformisées de CIC – Biens ou services – Besoins concurrentiels* [CIC-SI-001 \(2016-05-26\)](#) est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être envoyées uniquement à Citoyenneté et Immigration Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la présente invitation à soumissionner.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à Citoyenneté et Immigration Canada ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **5** jours civils avant la clôture de la demande de soumissions. Toute demande reçue après ce délai pourrait ne pas être répondue.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible l'article numéroté dans la demande de soumissions auquel se rapporte la demande de renseignements. Ils devraient également énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que les représentants du gouvernement du Canada puissent y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les



soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

Section I : Soumission technique (1 copie électronique par courriel)

Section II : Soumission financière (1 copie électronique par courriel)

Section III : Attestations (1 copie électronique par courriel)

Le Canada demande que les répondants soumettent leur réponse en format PDF non protégés (aucun mot de passe) par courriel et la taille du document ne peut pas dépasser 10MB. Les courriels dépassant 10MB ne seront pas reçus.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche envisagée pour effectuer les travaux de façon complète, concise et claire.

La soumission technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet d'une évaluation. Il ne suffit pas de simplement reprendre les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro du paragraphe et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe E – Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants dans leur soumission financière en remplissant l'annexe F – Renseignements sur le fournisseur et autorisation, qui doit être intégrée à leur soumission :

1. Leur dénomination sociale;
2. Leur numéro d'entreprise – approvisionnement;



3. Le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et télécopieur, et son adresse de courriel) autorisée par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada relativement :
 - a) à la soumission;
 - b) à tout contrat subséquent pouvant découler de la soumission.

Les prix fermes proposés doivent être indiqués en dollars canadiens.

Le prix ferme proposé par le soumissionnaire en réponse à une demande de proposition et pour les contrats subséquents doit comprendre les coûts généraux et administratifs, les coûts indirects et la marge bénéficiaire. Les coûts suivants engagés lors de la prestation des services doivent être inclus : le local pour bureau, l'équipement informatique et les logiciels, le traitement de texte, la préparation des rapports, les services de photocopie, de messagerie, de télécopie et de téléphone, et tous les frais liés aux déplacements.

Les soumissionnaires doivent fournir dans leur soumission financière une ventilation des prix, comme il est précisé à l'annexe E – Base de paiement.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

C3011T (2013-11-06) – Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées à la partie 5 – Attestations.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence.

Les exigences obligatoires sont évaluées selon le simple principe de la réussite ou de l'échec. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à l'une des exigences obligatoires, la proposition sera **déclarée non recevable et ne sera plus prise en considération**. Il faut absolument traiter les exigences obligatoires dans tout processus d'approvisionnement. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Les soumissionnaires sont priés de noter que les mois d'expérience indiqués dans le cadre d'un projet pour lequel l'échéancier chevauche celui d'un autre projet cité en référence ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, l'échéancier du projet 1 est de juillet 2001 à décembre 2001 et l'échéancier du projet 2 est d'octobre 2001 à janvier 2002. Dans ce contexte, le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7).



Les critères techniques obligatoires sont applicables aux sept (7) thèmes identifiés dans l'annexe D, Énoncé des travaux.

ID	Exigences	Satisfaites	Non Satisfaites	Point de référence dans la proposition (# page)
CO1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le chercheur* proposé possède au minimum un diplôme de maîtrise d'une université reconnue ou au minimum dix années d'expérience de travail dans un domaine ou spécialité en lien avec l'énoncé des travaux.</p> <p><i>*Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.</i></p>			



ID	Exigences	Satisfaites	Non Satisfaites	Point de référence dans la proposition (# page)
CO2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que le chercheur proposé possède un minimum d'une année d'expérience de recherche, réalisée au cours des sept (7) dernières années, de façon autonome ou au sein d'une équipe de chercheurs.</p> <p>À la clôture de la soumission, le soumissionnaire devra fournir des exemples de projets avec les dates appropriées attestant de cette expérience.</p> <p>La somme de toutes les expériences indiquées dans le cv doit être égale ou supérieure à douze (12) mois.</p> <p>À la clôture de la soumission, le soumissionnaire doit fournir des références comme preuve de l'expérience accumulée (nom de la compagnie ou de l'organisation gouvernementale, le numéro de téléphone et/ou l'adresse de courriel). CIC pourrait contacter les références pour confirmer l'expérience.</p>			

1.1.2 Critères techniques cotés

Chaque soumission technique qui répond aux exigences obligatoires précisées ci-dessus sera évaluée et notée conformément aux critères d'évaluation cotés suivants. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

Les soumissionnaires sont priés de noter que les mois d'expérience indiqués dans le cadre d'un projet pour lequel l'échéancier chevauche celui d'un autre projet cité en référence ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, l'échéancier du projet 1 est de juillet 2001 à décembre 2001 et l'échéancier du projet 2 est d'octobre 2001 à janvier 2002. Dans ce contexte, le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7).

Les critères techniques cotés sont applicables aux sept (7) thèmes identifiés dans l'annexe D, Énoncé des travaux.

No	Description	Renseignements requis à l'appui	Répartition des points	Maximum Points
Pertinence				
CC1	Le projet de recherche est en lien avec un des sept thèmes de recherche identifiés dans l'énoncé de travaux.	1. La proposition démontre un lien pertinent entre le projet de recherche et le thème de recherche; 2. La proposition explique comment le projet de recherche permettra de répondre au thème de recherche.	5 points = Excellent – la proposition porte de façon directe et précise sur le thème de recherche 4 points = Très bien – la proposition s'accorde très bien avec le thème de recherche 3 points = Bien – la proposition s'accorde partiellement avec le thème de recherche 2 points = Passable – la proposition démontre un lien indirect avec le thème de recherche 1 points = Très faible – la proposition s'avère très peu en lien avec le thème de recherche 0 points = La proposition n'a aucun lien avec le thème de recherche	/5



Méthodologie				
CC2	La méthodologie du projet de recherche s'avère appropriée.	<p>La proposition de recherche décrit les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'approche ou méthode préconisée pour réaliser le projet de recherche (maximum 3 points); 2) Les données ou ressources utilisées, incluant la méthode de cueillette des données et la taille de l'échantillon (p. ex., nombre de personnes interviewées, de sites observés, etc.). (maximum 3 points); 3) La façon dont les données ou ressources seront traitées, exploitées ou analysées, et validées (maximum 3 points). 	<p>3 points = L'élément de méthodologie est parfaitement approprié</p> <p>2 points = L'élément de méthodologie est partiellement approprié</p> <p>1 point = L'élément de méthodologie est peu approprié</p> <p>0 point = L'élément de méthodologie est inapproprié ou absent</p>	<p style="text-align: center;">/9</p> <p style="text-align: center;">(note de passage : 6/9)</p>



Faisabilité				
CC3	Le projet de recherche s'avère réalisable en termes d'objectif et de ressources disponibles.	La proposition de recherche décrit : 1) L'objectif du projet de recherche et les principales étapes de réalisation, en indiquant l'échéancier pour chacune de celles-ci (maximum 3 points); 2) Les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du projet de recherche (maximum 3 points).	<p>3 points = L'élément de faisabilité s'avère parfaitement adéquat</p> <p>2 points = L'élément de faisabilité s'avère en partie adéquat</p> <p>1 point = L'élément de faisabilité s'avère peu adéquat</p> <p>0 point = L'élément de faisabilité s'avère totalement inadéquat</p>	/6
Connaissance et expérience				
CC4	Le chercheur démontre une bonne connaissance et expérience en lien avec le thème de recherche.	La proposition de recherche démontre : 1) Des connaissances en lien avec le thème de recherche (publications, projets de recherche, conférences, enseignement, etc.); 2) Une expérience et un intérêt en lien avec le thème de recherche (expérience académique, professionnelle, communautaire,	<p>5 points = Excellent – la proposition démontre une excellente adéquation entre d'une part les connaissances et l'expérience, et d'autre part le thème de recherche</p> <p>4 points = Très bien – la proposition démontre une très bonne adéquation entre d'une part les connaissances et l'expérience, et d'autre part le thème de recherche</p> <p>3 points = Bien – la proposition démontre une bonne adéquation entre d'une part les connaissances et</p>	/5 (note de passage : 3/5)



		etc.)	<p>l'expérience, et d'autre part le thème de recherche</p> <p>2 points = Passable – la proposition démontre une adéquation partielle entre d'une part les connaissances et l'expérience, et d'autre part le thème de recherche</p> <p>1 points = Très faible – la proposition démontre une faible adéquation entre d'une part les connaissances et l'expérience, et d'autre part le thème de recherche</p> <p>0 points = la proposition démontre une absence d'adéquation entre d'une part les connaissances et l'expérience, et d'autre part le thème de recherche</p>	
NOTE TOTALE (Note de Passage : 15/25 par chaque thème)				25



1.2 Évaluation financière

Seules les propositions techniques jugées recevables feront l'objet d'une évaluation financière.

Le prix des soumissions sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables non comprise.

Pour les besoins de cette évaluation, l'annexe E – Base de paiement, sera utilisée. Le soumissionnaire doit fournir des prix fermes tout compris pour les services proposés conformément à la demande de soumissions, pour la période de contrat.

1.3 Formule dans le barème de prix

Si le barème de prix fourni aux soumissionnaires comprend une formule, le Canada peut entrer les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, si le Canada estime que la formule ne fonctionne plus correctement selon la version fournie par le soumissionnaire.

2.0 Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection – Meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix

2.1.2 Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- b) respecter tous les critères obligatoires;
- c) obtenir le nombre minimal de points précisés pour les critères numéros CC2 et CC4 pour l'évaluation technique;
- d) obtenir le nombre minimal de points, soit 15 points, pour l'ensemble des critères d'évaluation technique cotés.

L'échelle de cotation compte 25 points.

2.1.3 Les soumissions qui ne répondent pas aux points **a) ou b) ou c) ou d)** seront déclarées non recevables.

2.1.4 La sélection sera faite en fonction de la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix. Une proportion de 90% sera accordée au mérite technique et une proportion de 10% sera accordée au prix.

2.1.5 Pour établir la note du mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : nombre total de points obtenus/nombre maximum de points possible, multiplié par 90%

2.1.6 Pour déterminer la note relative au prix, la note de chaque soumission recevable sera calculée au prorata par rapport au prix évalué le plus bas, multiplié par 10%

2.1.7 Pour chaque soumission recevable, les notes attribuées au mérite technique et au prix seront additionnées afin d'obtenir la note combinée.

2.1.8 Le contrat ne sera pas nécessairement attribué au soumissionnaire dont la soumission recevable présente la note la plus élevée sur le plan technique ou présente le prix le plus bas.



La soumission recevable qui obtiendra la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 90/10 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).

Méthode de sélection – Meilleure note combinée pour le mérite technique (90%) et le prix (10 %)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		115/135	89/135	92/135
Évaluation du prix de la soumission		55 000 \$	50 000 \$	45 000 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$115/135 \times 90 = 76,67$	$89/135 \times 90 = 59,33$	$92/135 \times 90 = 61,33$
	Note pour le prix	$45/55 \times 10 = 8,18$	$45/50 \times 10 = 9,00$	$45/45 \times 10 = 10,00$
Note combinée		84,85	68,33	71,33
Évaluation globale		1^{er}	3^e	2^e

3. Exigences en matière de sécurité

La présente ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.



PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable, ou sera considérée comme un manquement au contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être fournies avec la soumission, mais elles peuvent aussi être présentées plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas fournie comme il a été demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui accordera un délai afin qu'il puisse se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus rendra la soumission non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

1.2 Attestation d'ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous.

Définition



Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie, une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l' [Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).



Programme de réduction des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu des dispositions d'un programme de réduction des effectifs? **Oui** () **No** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Attestation

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements qu'il a fournis pour répondre aux exigences ci-dessus sont exacts et complets.

1.3 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque personne proposée dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, comme il a été exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenu avec ces derniers. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'une personne désignée dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant possédant des compétences et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les compétences et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les besoins de cette clause, seules les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité, le congé parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de la personne d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitæ au Canada. Le soumissionnaire



doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par la personne, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité.

1.4 Études et expérience

tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque personne qu'il a proposée est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat subséquent.



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

ANNEXE A – CONDITIONS GÉNÉRALES

Les clauses et les conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

A1. Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et dans le Manuel des modalités et des conditions contractuelles de Citoyenneté et Immigration Canada.

A1.1 Une version électronique du Guide des CCUA est accessible sur le site Web Achats et ventes :
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

A1.2 Une version électronique du Manuel des modalités et des conditions contractuelles de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est accessible sur le site Web de CIC à l'adresse : <http://www.cic.gc.ca/francais/transparence/index.asp>

A2. Modalités du contrat

A2.1 Les instructions, clauses et conditions générales identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont incorporées par renvoi dans le présent contrat et en font partie intégrante, comme si elles y étaient formellement reproduites, sous réserve des autres conditions contenues dans la présente.

A3. Instructions et conditions uniformisées

A3.1 Les conditions établies dans le document [CIC-SI-001 \(2016-05-26\)](#), Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels, sont incorporées dans le présent contrat par renvoi et en font partie intégrante.

A4. Conditions générales

A4.1 Le document [CIC-GC-001 \(2016-05-26\)](#), Conditions générales – Marchés de biens et de services de complexité moyenne ou élevée, s'applique au présent contrat et en fait partie intégrante.



ANNEXE B – CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

B1. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte.

- a) Les articles de la convention;
- b) Annexe B – Conditions supplémentaires;
- c) Annexe A – Conditions générales;
- d) Annexe C – Modalités de paiement;
- e) Annexe D – Énoncé des travaux;
- f) Annexe E – Base de paiement;
- g) Annexe F – Renseignements sur le fournisseur et autorisation
- h) La proposition de l'entrepreneur datée du _____ (à déterminer).

B2. Clauses de CIC

Les modalités et conditions de Citoyenneté et Immigration Canada qui suivent sont incorporées par renvoi et font partie intégrante du présent contrat.

N°	Date	Titre
<i>CIC-SC-001</i>	<i>2015-02-16</i>	<i><u>L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle (PI) sur les renseignements originaux</u></i>

B3. Clauses du Guide des CCUA

Les clauses suivantes du Guide des CCUA sont incorporées par renvoi et font partie intégrante du présent contrat.

N°	Date	Titre
<i>C0705C</i>	<i>2010-01-11</i>	<i>Vérification discrétionnaire des comptes</i>

B4. Exigences en matière de sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité associée au présent besoin.

B5. Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date de l'attribution au 4 Décembre 2017

B6. Résiliation avec avis de trente (30) jours

1. Le Canada se réserve le droit de résilier à n'importe quel moment le contrat, en tout ou en partie, en donnant par écrit un avis de trente (30) jours civils à l'entrepreneur.
2. En cas de résiliation, le Canada paiera uniquement les coûts engagés pour les services rendus et acceptés par le Canada avant la date de la résiliation. Malgré toute autre disposition du contrat, aucun autre coût résultant de la résiliation ne sera payé à l'entrepreneur.



B7. Attestations / Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

B8. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

B9. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe D.

B10. Responsables

B10.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

<L'autorité contractante pour le contrat doit être désignée lors de l'attribution du contrat.>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux qui dépassent la portée du contrat ou qui n'y sont pas prévus, à la suite de demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.



B10.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

<Le chargé de projet pour le contrat doit être désigné lors de l'attribution du contrat.>

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements concernant la portée des travaux. Les changements de cet ordre peuvent uniquement être effectués au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

ANNEXE C – MODALITÉS DE PAIEMENT

C1. Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, comme il est précisé à l'annexe E, Base de Paiement, de ____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou toute interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

C2. Mode de paiement

Pour chaque thème identifié, les paiements seront effectués lorsque chaque livrable sera terminé et accepté tel que décrit dans l'annexe D - Énoncé des travaux, par le chargé de projet selon le calendrier des paiements ci-bas :

Thème I : Participation des immigrants d'expression française en situation minoritaire

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	10% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 4 mars 2017)	25% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2017)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 11 octobre 2017	15% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 15 novembre 2017	40% du prix ferme du soumissionnaire

Thème II : Expériences d'établissement et d'intégration des immigrants et réfugiés d'expression française issus de l'Afrique subsaharienne.

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	10% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 4 mars 2017)	26% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2017)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 11 octobre 2017	14% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 15 novembre 2017	40% du prix ferme du soumissionnaire

Thème III : Recherche sur les réfugiés d'expression française de Winnipeg et Saint-Boniface

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	15% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 4 mars 2017)	22% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2017)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 11 octobre 2017	13% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 15 novembre 2017	40% du prix ferme du soumissionnaire

Thème IV : Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression française de la région de l'Atlantique

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	10% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 4 mars 2017)	26% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2017)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 11 octobre 2017	14% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 15 novembre 2017	40% du prix ferme du soumissionnaire

Thème V : La « Community Learning Centre (CLC) Initiative » et les immigrants et réfugiés d'expression anglaise au Québec : une étude de cas

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	10% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 4 mars 2017)	25% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2017)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 11 octobre 2017	15% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 15 novembre 2017	40% du prix ferme du soumissionnaire

Thème VI : Expériences de réinstallation et d'intégration des réfugiés d'expression anglaise au Québec

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	10% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 4 mars 2017)	25% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2017)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 11 octobre 2017	15% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 15 novembre 2017	40% du prix ferme du soumissionnaire

Thème VII : Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression anglaise au Québec

Numéro d'étapes	Description des livrables	Dates des livrables	Pourcentage du prix ferme du soumissionnaire
1	Plan de travail	30 jours après l'attribution du contrat	10% du prix ferme du soumissionnaire
2	Rapport d'étape	120 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 4 mars 2017)	26% du prix ferme du soumissionnaire
3	2 ^e rapport d'étape	210 jours après l'attribution du contrat (au plus tard le 6 juin 2017)	10% du prix ferme du soumissionnaire
4	Ébauche du rapport final	avant le 11 octobre 2017	14% du prix ferme du soumissionnaire
5	Rapport final (rapport, sommaire, résumé et présentation)	avant le 15 novembre 2017	40% du prix ferme du soumissionnaire



C3. Taxes applicables

Les taxes applicables ne sont pas comprises dans les montants indiqués dans la base de paiement. Les taxes applicables, qui sont évaluées à _____ \$ (**à déterminer au moment de l'attribution du contrat**), sont comprises dans le montant total du contrat. Dans la mesure où elles s'appliquent, les taxes doivent être indiquées séparément dans toutes les factures et demandes d'acompte et seront acquittées par le Canada. L'entrepreneur accepte de remettre aux autorités fiscales appropriées les sommes acquittées ou exigibles au titre de taxes applicables.

C4. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient terminés.

C5. Frais de déplacement et de subsistance

Si le soumissionnaire détermine que des déplacements sont nécessaires, ce dernier doit assumer tous les frais de déplacement et de subsistance. Ces frais doivent être inclus dans le prix ferme proposé par le soumissionnaire.



ANNEXE D – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Titre

Projets de recherche portant sur l'immigration au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) du Canada.

2. Objectif

Citoyenneté et immigration Canada (CIC) sollicite des projets de recherche traitant de la question de l'immigration au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM). Les CLOSM incluent les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et les communautés d'expression anglaise du Québec (CEAQ).

3. Contexte

Ces recherches doivent permettre à CIC d'approfondir son expertise et ses connaissances dans le domaine de l'immigration au sein des CLOSM, conformément aux termes de la partie VII de la Loi sur les langues officielles, qui stipule que CIC est tenu de prendre des mesures positives afin de favoriser la promotion des langues officielles et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ces recherches et les connaissances qui en résulteront visent également à soutenir CIC dans sa volonté de satisfaire aux objectifs de la nouvelle Feuille de route pour les langues officielles du Canada (2013-2018) : éducation, immigration, communautés.

4. Portée

Il importe pour CIC de mieux comprendre les défis auxquels font face les immigrants, et notamment celui de s'établir et vivre dans un contexte minoritaire. En s'appuyant sur une expertise, des connaissances et des données rigoureuses et à jour, des approches variées et novatrices concernant l'immigration vers les CLOSM, CIC sera plus à même de contribuer à la réussite des immigrants de langue officielle en situation minoritaire et, par la même occasion, de participer à la vitalité des CLOSM.¹

5. Tâche

Les projets de recherche doivent porter sur l'un des sept thèmes suivants:

Thème I : Participation des immigrants d'expression française en situation minoritaire

Thème II : Expériences d'établissement et d'intégration des immigrants et réfugiés d'expression française issus de l'Afrique subsaharienne

Thème III : Recherche sur les réfugiés d'expression française de Winnipeg et Saint-Boniface

Thème IV : Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression française de la région de l'Atlantique

Thème V : La « Community Learning Centre (CLC) Initiative » et les immigrants et réfugiés d'expression anglaise au Québec : une étude de cas

Thème VI : Expériences de réinstallation et d'intégration des réfugiés d'expression anglaise au Québec

1. Les activités de recherche envisagées par cette sollicitation ne visent aucunement à empiéter sur les responsabilités du Québec selon l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration*. Les paramètres de cette sollicitation sont conformes à la *Loi sur les langues officielles* qui définit la responsabilité de CIC face aux minorités anglophones du Québec, et dans ce but uniquement.



Thème VII : Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression anglaise au Québec

Le chercheur² doit postuler pour un thème spécifique pour chaque projet de recherche qu'il propose. Le thème sur lequel il postule pour son projet doit être clairement indiqué. Des questions clefs sont identifiées pour chaque thème à titre d'exemples.

5.1 Thèmes de recherche :

Thème I : Participation des immigrants d'expression française en situation minoritaire

5.1.1 Description

Contexte :

Considérant que le Gouvernement du Canada encourage la pleine participation des immigrants au sein de la société, et que plusieurs études établissent un lien entre la participation des immigrants et leur intégration socioéconomique et civique, il apparaît essentiel de traiter plus à fond cette question afin de mieux soutenir la participation active des immigrants d'expression française en situation minoritaire au sein de la société canadienne. L'objectif de cette recherche est de mettre en lumière les facteurs qui influencent le degré et les formes de participation des immigrants dans la société d'accueil³, et l'impact que cette participation a sur eux et la société.

Problématique :

Pour traiter cette question, cela suppose de s'intéresser aux organisations, associations ou groupes communautaires au sein desquels ils s'impliquent afin de mieux comprendre les ressorts de cet engagement, et ce qui en résulte pour la personne, la communauté ou le groupe auquel ils s'identifient, et la société en général. La participation des immigrants d'expression française dans le milieu communautaire peut être analysée à partir d'activités rémunérées ou de travail bénévole s'effectuant dans différents milieux et contextes. Il peut s'agir aussi bien d'organismes publiques ou privés, d'ONG, d'associations bénévoles, que d'initiatives ou d'événements plus informels ou ponctuels à vocations diverses (culturelle, religieuse, sportive, éducative, politique, etc.). Enfin, sur un plan plus général, cette recherche doit contribuer à analyser le degré d'ouverture, d'inclusivité et de représentativité de la société d'accueil vis-à-vis la diversité immigrante d'expression française, et la façon dont les immigrants y réagissent.

Méthodologie :

L'analyse comparée de la participation d'immigrants d'expression française dans trois organisations, associations ou groupes communautaires distincts s'avérerait essentielle. Les organisations ou associations choisies devraient refléter une certaine diversité au regard de la nature de leur mandat (culturel, religieux, caritatif, éducatif, etc.) et de la proportion d'immigrants impliqués dans leurs activités. Le traitement devrait se faire par le biais d'une approche qualitative ou ethnographique utilisant les données résultant d'entrevues individuelles (minimum de 10 interviews d'immigrants récents d'expression

² Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur de féminin et de masculin.

³ Par société d'accueil nous entendons toute région, localité, ville ou communauté située au Canada, à l'exception du Québec.



française par association, pour un total d'au moins 30 interviews). Les interviews devront être réalisées en personne (in situ).

Si nécessaire, la recherche pourra également développer davantage de données par l'intermédiaire d'observations, d'entretiens de groupe (groupe focus) et de questionnaires. L'interview de représentants des organismes ou associations choisies pourra aussi s'avérer un atout.

5.1.2 Questions clefs

Les questions suivantes sont à titre d'exemples et suggèrent différents angles d'analyse pour le traitement du thème :

- a) Quels facteurs entravent, favorisent et motivent la participation des immigrants d'expression française au sein d'associations ou d'organisations du milieu communautaire?
- b) Est-ce que la participation des immigrants dans le milieu communautaire nous renseigne sur le degré de reconnaissance de l'immigrant comme acteur et citoyen à part entière par la société d'accueil?
- c) La participation des immigrants passe-t-elle par l'engagement au sein d'organisations reconnues et établies depuis longtemps au sein de la communauté d'accueil, ou par la mise sur pied d'associations ou d'initiatives davantage en phase avec les besoins et défis spécifiques des immigrants, voire leur culture d'origine ou référents identitaires? Qu'est-ce qui explique ce choix?
- d) Quel est l'impact d'une participation civique s'opérant principalement par l'intermédiaire d'organisations ou associations ethno-culturelles? Favorisent-elles la reconnaissance, la mobilité, l'intégration, ou au contraire le repli identitaire des participants?
- e) Selon le World Values Survey de 2006, les immigrants récents sont membres d'associations bénévoles en moins grande proportion que les immigrants de longue date et les Canadiens de naissance, sauf lorsqu'il s'agit spécifiquement d'association ethniques, où ils y sont proportionnellement plus nombreux. Pourquoi?
- f) Quelles possibilités ont les immigrants de s'impliquer dans le leadership de la société d'accueil? De participer à la gestion d'organismes francophones? D'accéder à des postes électifs ou à responsabilité?

Thème II : Expériences d'établissement et d'intégration d'immigrants et de réfugiés d'expression française issus de l'Afrique subsaharienne

5.2.1 Description

Contexte :

L'établissement et l'intégration des immigrants et des réfugiés sont une priorité de la stratégie en matière d'immigration du gouvernement du Canada. Des analyses et des consultations auprès de partenaires ont permis de déterminer la nécessité de faire des recherches sur les immigrants et les réfugiés d'expression française venus d'Afrique subsaharienne, d'où provient aujourd'hui une bonne partie des nouveaux arrivants d'expression française au Canada.

Cette étude a pour objectif général de documenter et d'approfondir la compréhension des expériences d'établissement et d'intégration des immigrants et des réfugiés d'expression française venus de l'Afrique subsaharienne qui se sont installés en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec.

Problématique :

Les trajectoires d'immigration d'immigrants et de réfugiés d'expression française venus de l'Afrique subsaharienne seront examinées, ainsi que pourquoi et comment ils en sont venus à s'établir et à s'installer en contexte minoritaire à l'extérieur du Québec. L'accent sera aussi mis sur les expériences d'établissement et d'intégration d'immigrants et de réfugiés arrivés très récemment (de 0 à 5 ans), récemment arrivés (de 6 à 10 ans) et arrivés depuis plus (11 ans et plus).

Méthodologie :

Deux études de cas dans deux villes à l'extérieur du Québec (à l'exclusion de Saint-Boniface, à Winnipeg) seront utilisées. Au moins 20 entrevues individuelles seront réalisées en personne dans chaque ville, pour un total de 40 entrevues individuelles. Les entrevues seront réalisées auprès d'un échantillon d'immigrants (catégories de l'immigration économique et du regroupement familial) et de réfugiés d'expression française venus d'Afrique subsaharienne. Des discussions de groupe en personne et un court questionnaire pourraient aussi être utilisés.

5.2.2 Questions clés :

Les questions suivantes constituent des exemples de différents angles sous lesquels le thème peut être étudié :

- a) Quelles sont les caractéristiques des immigrants (catégories de l'immigration économique et du regroupement familial) et des réfugiés d'expression française arrivés très récemment, récemment ou il y a plus longtemps d'Afrique subsaharienne et installés en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec qui ont été interrogés?
- b) Comment et pourquoi les immigrants et réfugiés d'expression française venus d'Afrique subsaharienne s'établissent-ils et s'installent-ils en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec? Quelle a été leur trajectoire de migration? Veulent-ils quitter leur ville ou collectivité actuelle et pourquoi?
- c) Quelles difficultés les immigrants et réfugiés d'expression française venus d'Afrique subsaharienne doivent-ils surmonter au cours de leur expérience d'établissement et d'intégration? (Exemples : disponibilité des évaluations linguistiques, coûts, information à l'étranger et après l'arrivée, justification de l'emploi, expérience de travail au Canada, réseaux sociaux, adaptation culturelle, isolement social et discrimination.) Quelles sont les difficultés communes et celles propres aux immigrants (catégories de l'immigration économique et du regroupement familial) et aux réfugiés? Existe-t-il des réalités différentes selon le sexe?
- d) Quelles expériences positives les immigrants et les réfugiés d'expression française venus d'Afrique subsaharienne ont-ils vécues au cours de leur établissement et de leur intégration (expériences socioéconomiques, éducation, culture, leurs enfants, etc.)? Quelles sont les expériences positives communes et celles propres aux immigrants (catégories de l'immigration économique et du regroupement familial) et aux réfugiés? Existe-t-il des réalités différentes selon le sexe?
- e) Quels sont les politiques et les programmes gouvernementaux (municipaux, provinciaux, fédéraux) et les initiatives communautaires qui a) ont déjà contribué et



- b) pourraient contribuer aux expériences d'établissement et d'intégration des immigrants et des réfugiés d'expression française venus d'Afrique subsaharienne?
- f) Quelles recommandations les immigrants et les réfugiés d'expression française venus d'Afrique subsaharienne donneraient-ils à leurs compatriotes qui habitent toujours en Afrique subsaharienne, mais qui songent à immigrer en milieu minoritaire à l'extérieur du Québec?

Thème III : Étude sur les réfugiés d'expression française de Winnipeg et Saint-Boniface

5.3.1 Description

Contexte :

L'établissement et l'intégration des réfugiés sont une priorité de la stratégie en matière d'immigration du gouvernement du Canada. Une analyse et des consultations auprès de partenaires ont dégagé la nécessité de mener une recherche portant sur l'établissement et l'intégration des réfugiés d'expression française à Winnipeg et à Saint-Boniface, au Manitoba. L'objectif général de cette étude est de documenter et de mieux comprendre les expériences des réfugiés d'expression française, la disponibilité aux services offerts en français et l'accès à ces services ainsi que le rôle que les collectivités francophones de Winnipeg et de Saint-Boniface jouent dans l'accueil des réfugiés.

Problématique :

L'étude permettra de dessiner un portrait de l'établissement et de l'intégration des réfugiés d'expression française à Winnipeg et à Saint-Boniface. Elle permettra aussi de dresser un profil socioéconomique des réfugiés (p. ex. pays d'origine, sexe, âge, éducation) et les profils économiques des collectivités d'accueil (données démographiques sur les immigrants, les francophones et la population en général, taux d'emploi et de chômage, etc.) et d'aborder les services offerts en français et les ressources mises à la disposition des réfugiés. Dans le cadre de cette étude, une analyse des expériences d'établissement et d'intégration des réfugiés d'expression française sera également réalisée. Les différents facteurs et conditions qui peuvent influencer ces processus (p. ex. besoins des réfugiés et accès à des services qui répondent à leurs besoins en matière notamment de soins de santé, de religion, de logement, de garde d'enfants ou d'éducation et incidences de la discrimination, etc.) seront abordés. Le rôle des collectivités et des ressources francophones, par exemple l'organisme Accueil francophone du Manitoba, dans le soutien aux réfugiés d'expression française le sera aussi. Cette étude doit aussi examiner le rôle et les contributions des réfugiés d'expression française dans le soutien et l'amélioration de la vitalité des collectivités d'accueil, notamment les collectivités francophones à Winnipeg et à Saint Boniface.

Méthodologie :

Cette étude mettra l'accent sur les réfugiés d'expression française qui résident à Winnipeg et à Saint-Boniface, au Manitoba. Elle devrait mettre l'accent sur les expériences d'établissement et d'intégration des réfugiés d'expression française arrivés récemment (depuis moins de cinq ans). De vingt à trente entrevues individuelles tout au moins seront réalisées en personne. Les entrevues se feront auprès d'un échantillon de réfugiés d'expression française, lorsque c'est possible, pour ainsi refléter la diversité pour ce qui est du sexe, de l'âge, du pays d'origine et d'autres variables pertinentes. Des entrevues distinctes devraient se faire aussi auprès de membres de collectivités francophones locales qui soutiennent l'établissement et l'intégration de réfugiés d'expression française. Des discussions de groupe en personne et un court questionnaire pourraient aussi être utilisés.



5.3.2 Questions clés :

Les questions suivantes constituent des exemples de différents angles sous lesquels le thème peut être étudié :

- a) Comment et pourquoi les réfugiés d'expression française se sont-ils réinstallés dans les collectivités en question? Quelle a été leur trajectoire de migration?
- b) Quel rôle peuvent jouer les collectivités francophones dans le soutien du processus d'établissement et d'intégration et les expériences des réfugiés d'expression française? Quel rôle joue la collectivité anglophone majoritaire? Existe-t-il une relation entre les collectivités qui soutiennent les réfugiés d'expression française?
- c) Quels ont été les services qu'ont utilisés les réfugiés? Quels ont été les avantages et les inconvénients? Y a-t-il des services qui n'étaient pas offerts, mais qui auraient dû l'être? Pourquoi?
- d) À quelles compétences et ressources les réfugiés d'expression française font-ils appel pour soutenir et faciliter leur processus et leur expérience de réinstallation et d'intégration? Que font-ils pour améliorer cet aspect?
- e) Quels sont les défis que doivent surmonter les réfugiés d'expression française? Sont-ils façonnés ou définis par leur statut de réfugié? Dans quelle mesure la situation linguistique des réfugiés d'expression française influence-t-elle leurs expériences?
- f) Quelles expériences positives les réfugiés d'expression française ont-ils vécues dans le cadre de leur établissement et de leur intégration dans les collectivités en question (dimension socioéconomique, éducation, enfants, etc.)?
- g) Quels sont les politiques et programmes gouvernementaux (municipaux, provinciaux et fédéraux) et les initiatives communautaires qui contribuent à l'établissement et à l'intégration des réfugiés d'expression française?
- h) Quels renseignements et quelles recommandations les réfugiés d'expression française pourraient-ils donner pour nous permettre de mieux comprendre leurs expériences d'établissement et d'intégration?

Thème IV : Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression française de la région de l'Atlantique

5.4.1 Description

Contexte :

Considérant que le Gouvernement du Canada encourage l'accès des immigrants au marché du travail, il apparaît essentiel de s'interroger sur les meilleures façons d'encourager une participation socio-économique active et enrichissante de leur part. L'objectif de cette recherche est de mettre en lumière la façon dont s'opère le passage à la société active des immigrants récents⁴ d'expression française de la région de l'Atlantique, et les raisons qui nuisent à leur pleine participation au sein du monde du travail.

⁴ Par immigrant récent nous entendons tout résident permanent arrivé au Canada au cours des cinq dernières années.



Problématique :

Pour traiter cette question, la recherche doit notamment s'intéresser aux parcours et différentes expériences vécus par les immigrants récents d'expression française en matière d'emploi au cours des cinq premières années arrivées au Canada, et les stratégies mises en œuvre pour accéder au marché du travail ou accroître leurs chances de réussite (p. ex, bénévolat, retour aux études, stage, mise sur pied d'une entreprise, emploi précaire ou sous-payé, etc.). Cela suppose d'analyser l'adaptation ou la transformation par laquelle passe l'immigrant, ainsi que son environnement immédiat (couple, famille), pour tenter de satisfaire aux exigences formelles et informelles du marché de l'emploi. Cela implique aussi de s'intéresser aux différents facteurs qui structurent le passage et l'accès au monde du travail des immigrants récents. Il faudra ainsi mettre en lumière les contraintes structurelles qui encadrent ce processus d'accès au marché du travail, tant du point de vue des règles ou politiques explicites en vigueur que des normes ou valeurs plus implicites. La recherche devra aussi rendre compte des besoins exprimés par les immigrants dans ce domaine tout en suggérant des façons d'améliorer l'offre de services au sein de la société d'accueil. Enfin, l'analyse de la réalité de l'emploi chez l'immigrant récent impliquera de s'interroger, de façon plus générale, sur le degré d'ouverture et d'inclusivité de la société d'accueil vis-à-vis la diversité immigrante d'expression française.

Méthodologie :

Le traitement devrait se faire par le biais d'une approche qualitative ou ethnographique utilisant les données résultant d'entrevues individuelles (minimum de 25 interviews d'immigrants récents d'expression française vivant dans une ou deux villes de la région de l'Atlantique). Les interviews devront être réalisées en personne (in situ). La recherche pourra également développer davantage de données par l'intermédiaire d'observations, d'entretiens de groupe (groupe focus) et de questionnaires. L'interview de représentants d'organismes, d'associations ou de centres de services œuvrant auprès d'immigrants pourra aussi s'avérer un atout.

5.4.2 Questions clés :

Les questions suivantes sont à titre d'exemples et suggèrent différents angles d'analyse pour le traitement du thème :

- a) L'accès à un emploi implique quels changements ou adaptation chez les immigrants d'expression française et leur famille? Comment se compare leur déclassement ou déqualification professionnelle à celle des autres canadiens ou aux autres immigrants établis de plus longue date? À cet égard, est-ce que certaines minorités sont plus à risque que d'autres parmi les immigrants récents d'expression française?
- b) Comment les services de soutien à l'emploi accompagnent cette adaptation ou transformation de l'immigrant? Ces services sont-ils en mesure de bien conseiller les immigrants pour ce qui est des réorientations professionnelles à effectuer? Des nouveaux choix de carrière à envisager? De secteurs ou d'opportunités d'emploi à explorer? D'entreprise à mettre sur pied?
- c) Est-ce que l'entrepreneuriat chez les immigrants est le symptôme d'un manque d'opportunité en matière d'emploi ou d'ouverture à leur égard de la part de la société d'accueil?



- d) Quelles stratégies permettent d'accroître leurs chances d'accéder à un emploi satisfaisant? (bénévolat, stage, cours, mentorat, etc.) Est-ce que le premier emploi est significatif ou déterminant pour la suite des choses?
- e) Est-ce que le déclassement socio-professionnel ou l'accès à l'emploi se traduit de la même façon chez l'homme et la femme d'immigration récente? Quelles répercussions ces différences ont sur les relations de couple et la famille?
- f) Quelle importance la maîtrise des langues officielles joue par rapport à l'accès au marché du travail? Quelle leçon doit-on en tirer en matière d'apprentissage et d'offre de services?

Thème V : La « Community Learning Centre (CLC) Initiative » et les immigrants et réfugiés d'expression anglaise au Québec : une étude de cas

5.5.1 Description

Contexte :

Une analyse et des consultations auprès d'intervenants ont dégagé la nécessité de mieux comprendre la gamme complète de services offerts aux immigrants et aux réfugiés d'expression anglaise dans la province de Québec. La « Community Learning Centre (CLC) Initiative » joue le double rôle de promouvoir la persévérance chez les étudiants et la vitalité dans les collectivités d'expression anglaise du Québec. Les centres associés à cette initiative s'avèrent un modèle intéressant pour la prestation de services fondés sur une approche communautaire. Par conséquent, l'objectif général de cette étude de cas est d'approfondir la compréhension des centres d'apprentissage communautaires et des expériences vécues par les immigrants et les réfugiés d'expression anglaise qui ont utilisé les services de ces organismes au Québec.

Problématique :

Cette étude de cas permettra de documenter la structure organisationnelle, les services, les approches, les défis et les réalisations des centres d'apprentissage communautaires en ce qui touche leur rôle auprès des immigrants et des réfugiés d'expression anglaise. Les expériences vécues par les immigrants et les réfugiés qui ont eu recours aux services de tels centres dans le cadre de leur établissement et de leur intégration, ainsi que leur trajectoire d'immigration, seront examinées. Les conclusions de cette étude de cas fourniront de l'information sur les facteurs qui ont contribué au succès des centres d'apprentissage communautaires pour accueillir les immigrants et les réfugiés d'expression anglaise au Québec et favoriser leur intégration. Elles fourniront aussi des renseignements concernant les pratiques exemplaires et les expériences d'établissement et d'intégration des immigrants et des réfugiés d'expression anglaise au Québec aux partenaires et aux intervenants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Méthodologie :

L'analyse organisationnelle de cette initiative comprendra une analyse documentaire ainsi que des entrevues en personne auprès des représentants de l'organisation et de ses partenaires. Au moins 20 entrevues individuelles auprès d'immigrants ou de réfugiés d'expression anglaise qui ont eu recours aux services des centres d'apprentissage communautaires auront lieu dans au moins trois régions différentes du Québec (environ 7-10 entrevues par région). L'accent sera mis sur la diversité, soit le sexe, l'âge, la date d'arrivée au Canada, etc. Des discussions de



groupe en personne et un court questionnaire pourraient aussi être inclus dans la méthode d'analyse.

5.5.2 Questions clés :

Les questions suivantes constituent des exemples de différents angles sous lesquels le thème peut être étudié :

- a) Quelle est la structure organisationnelle des centres d'apprentissage communautaires? Quels sont les services offerts par ces centres? Quels sont leurs défis, leur approche et leurs réalisations? Comment les centres tirent-ils profit des relations avec les intervenants aux échelons communautaire, provincial et national?
- b) Quelles sont les caractéristiques des immigrants et des réfugiés d'expression anglaise qui ont recours aux services des centres d'apprentissage communautaires? Quelle a été leur trajectoire de migration?
- c) Quels services les immigrants et les réfugiés d'expression anglaise ont-ils utilisés dans les centres d'apprentissage communautaires? Quels ont été les avantages et les défis? D'autres services auraient-ils été nécessaires? Dans l'affirmative, pour quelles raisons?
- d) Sur le plan des services requis et de leur prestation, quelles ont été les différences entre les régions et les communautés? Quelles sont les répercussions des caractéristiques de la collectivité d'expression anglaise sur la prestation de services et l'établissement et l'intégration des clients?
- e) Quelles ont été les expériences en matière d'établissement et d'intégration (expériences positives et difficultés) pour les immigrants et les réfugiés d'expression anglaise qui ont utilisé les services des centres d'apprentissage communautaires? Veulent-ils quitter leur ville ou leur collectivité actuelle ou y rester, et pourquoi? Existe-t-il des réalités différentes selon le sexe?
- f) Quels facteurs ont contribué au succès ou aux difficultés des centres d'apprentissage communautaires dans leurs activités d'accueil et d'intégration des immigrants et des réfugiés d'expression anglaise au Québec (partenariats, processus d'accueil, géographie, expériences des nouveaux arrivants, etc.)?

Thème VI : Expériences de réinstallation et d'intégration de réfugiés d'expression anglaise au Québec

5.6.1 Description

Contexte :

La réinstallation de réfugiés est une priorité de la stratégie d'immigration du gouvernement du Canada. Une analyse et des consultations auprès de partenaires ont dégagé la nécessité de mener une recherche sur la réinstallation, l'intégration et les expériences vécues par les réfugiés d'expression anglaise au Québec et sur la façon dont les communautés d'expression anglaise du Québec contribuent à la réinstallation et à l'intégration de ces derniers.

Cette étude a comme objectif global d'aider à mieux comprendre l'expérience unique vécue par les réfugiés d'expression anglaise réinstallés au Québec ainsi que les facteurs qui ont une incidence sur l'intégration dans les communautés d'accueil, y compris les communautés d'expression anglaise.



Problématique :

Cette étude permettra de dresser un portrait de la réinstallation et de l'intégration des réfugiés d'expression anglaise au Québec. Elle devrait comprendre des renseignements concernant la trajectoire de migration des réfugiés, leur profil socioéconomique (p. ex. sexe, âge, niveau d'éducation) et celui de leur communauté d'accueil (p. ex. données démographiques sur les immigrants, population d'expression anglaise et population totale, taux d'emploi et de chômage), ainsi que les services offerts aux réfugiés, notamment les services offerts en anglais et les ressources fournies par les communautés d'expression anglaise.

En outre, dans le cadre de cette étude, une analyse des expériences de réinstallation et d'intégration vécues par des réfugiés d'expression anglaise sera réalisée. Les divers facteurs et conditions pouvant influencer ces processus (besoins des réfugiés et accès aux services comme ceux liés aux soins de santé, à la religion, au logement, la garde et l'éducation des enfants ainsi que les conséquences de la discrimination, les débouchés économiques locaux pour les nouveaux arrivants et les réfugiés, etc.) devraient être compris dans l'analyse, en plus du rôle que jouent les communautés d'expression anglaise locales et les ressources offertes aux réfugiés d'expression anglaise pour leur venir en aide.

Méthodologie :

Cette étude portera sur les réfugiés d'expression anglaise de Montréal et d'une autre ville comprenant une population de réfugiés et une communauté d'expression anglaise, comme Québec, Gatineau ou Sherbrooke.

L'accent devrait être mis sur les expériences d'installation et d'intégration de réfugiés d'expression anglaise arrivés très récemment (depuis moins de cinq ans). Au moins vingt entrevues individuelles seront réalisées en personne à Montréal et de dix à quinze dans l'autre ville. Les entrevues seront faites auprès d'un échantillon de réfugiés d'expression anglaise qui, dans la mesure du possible, reflétera une diversité sur le plan de l'âge, du sexe, du pays d'origine et d'autres variables pertinentes. Les entrevues individuelles devraient également être menées auprès de membres de communautés d'expression anglaise qui épaulent les réfugiés d'expression anglaise dans leur réinstallation et leur intégration au Québec. Des discussions de groupe et un court questionnaire pourraient aussi être utilisés.

5.6.2 Questions clés :

Les questions suivantes constituent des exemples de différents angles sous lesquels le thème peut être étudié :

- a) Quelles sont les caractéristiques socioéconomiques des réfugiés d'expression anglaise récemment établis dans l'une des deux villes ou communautés choisies dans le cadre de cette analyse?
- b) Comment et pourquoi ces réfugiés d'expression anglaise se sont-ils réinstallés dans les communautés à l'étude? Quelle a été leur trajectoire de migration?
- c) Quel rôle jouent ou peuvent jouer les communautés d'expression anglaise locales dans le soutien offert aux réfugiés d'expression anglaise au cours de leur réinstallation et de leur intégration? Quel rôle joue la communauté à majorité francophone? Les communautés entretiennent-elles des liens pour venir en aide aux réfugiés d'expression anglaise?
- d) À quels services les réfugiés d'expression anglaise ont-ils recours? Quels en ont été les avantages et les inconvénients? D'autres services ont-ils été requis et pourquoi?
- e) À quelles compétences et ressources les réfugiés d'expression anglaise font-ils appel pour soutenir et faciliter leur processus et leur expérience de réinstallation et d'intégration?

- f) À quels obstacles les réfugiés d'expression anglaise se heurtent-ils? Sont-ils façonnés ou définis par leur statut de réfugié? Dans quelle mesure la situation linguistique des réfugiés d'expression anglaise influence-t-elle leurs expériences?
- g) Quelles expériences positives les réfugiés d'expression anglaise ont-ils vécues dans le cadre de leur établissement et de leur intégration dans les collectivités examinées (dimension socioéconomique, éducation, enfants, etc.)?
- h) Quels sont les politiques et les programmes gouvernementaux (municipaux, provinciaux et fédéraux) et les initiatives communautaires qui contribuent à l'établissement et à l'intégration des réfugiés d'expression anglaise?
- i) Quels renseignements et quelles recommandations les réfugiés d'expression anglaise pourraient-ils donner pour nous permettre de mieux comprendre leurs expériences d'établissement et d'intégration?

Thème VII : Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression anglaise du Québec

5.7.1 Description

Contexte :

L'objectif de cette recherche est de mettre en lumière la façon dont s'opère le passage à la société active des immigrants récents⁵ d'expression anglaise du Québec, et les raisons qui nuisent à leur pleine participation au sein du monde du travail.

Problématique :

Pour traiter cette question, la recherche doit notamment s'intéresser aux parcours et différentes expériences vécus par les immigrants récents d'expression anglaise en matière d'emploi au cours des cinq premières années arrivées au Canada, et les stratégies mises en œuvre pour accéder au marché du travail ou accroître leurs chances de réussite (p. ex, bénévolat, retour aux études, stage, mise sur pied d'une entreprise, emploi précaire ou sous-payé, etc.). Cela suppose d'analyser l'adaptation ou la transformation par laquelle passe l'immigrant, ainsi que son environnement immédiat (couple, famille), pour tenter de satisfaire aux exigences formelles et informelles du marché de l'emploi. Cela implique aussi de s'intéresser aux différents facteurs qui structurent le passage et l'accès au monde du travail des immigrants récents. Il faudra ainsi mettre en lumière les contraintes structurelles qui encadrent ce processus d'accès au marché du travail, tant du point de vue des règles ou politiques explicites en vigueur que des normes ou valeurs plus implicites. La recherche devra aussi rendre compte des besoins exprimés par les immigrants dans ce domaine tout en suggérant des façons d'améliorer l'offre de services au sein de la société d'accueil. Enfin, l'analyse de la réalité de l'emploi chez l'immigrant récent impliquera de s'interroger, de façon plus générale, sur le degré d'ouverture et d'inclusivité de la société d'accueil vis-à-vis la diversité immigrante d'expression anglaise.

Méthodologie :

Le traitement devrait se faire par le biais d'une approche qualitative ou ethnographique utilisant les données résultant d'entrevues individuelles (minimum de 25 interviews d'immigrants récents d'expression anglaise vivant dans une ou deux villes de la province

⁵ Par immigrant récent nous entendons tout résident permanent arrivé au Canada au cours des cinq dernières années.



de Québec). Les interviews devront être réalisées en personne (in situ). La recherche pourra également développer davantage de données par l'intermédiaire d'observations, d'entretiens de groupe (groupe focus) et de questionnaires. L'interview de représentants d'organismes, d'associations ou de centres de services œuvrant auprès d'immigrants pourra aussi s'avérer un atout.

5.7.2 Questions clés :

Les questions suivantes sont à titre d'exemples et suggèrent différents angles d'analyse pour le traitement du thème :

- a) L'accès à un emploi implique quels changements ou adaptation chez les immigrants d'expression anglaise et leur famille? Comment se compare leur déclassement ou déqualification professionnelle à celle des autres canadiens ou aux autres immigrants établis de plus longue date? À cet égard, est-ce que certaines minorités sont plus à risque que d'autres parmi les immigrants récents d'expression anglaise?
- b) Comment les services de soutien à l'emploi accompagnent cette adaptation ou transformation de l'immigrant? Ces services sont-ils en mesure de bien conseiller les immigrants pour ce qui est des réorientations professionnelles à effectuer? Des nouveaux choix de carrière à envisager? De secteurs ou d'opportunités d'emploi à explorer? D'entreprise à mettre sur pied?
- c) Est-ce que l'entrepreneuriat chez les immigrants est le symptôme d'un manque d'opportunité en matière d'emploi ou d'ouverture à leur égard de la part de la société d'accueil?
- d) Quelles stratégies permettent d'accroître leurs chances d'accéder à un emploi satisfaisant? (bénévolat, stage, cours, mentorat, etc.) Est-ce que le premier emploi est significatif ou déterminant pour la suite des choses?
- e) Est-ce que le déclassement socio-professionnel ou l'accès à l'emploi se traduit de la même façon chez l'homme et la femme d'immigration récente? Quelles répercussions ces différences ont sur les relations de couple et la famille?
- f) Quelle importance la maîtrise des langues officielles joue par rapport à l'accès au marché du travail? Quelle leçon doit-on en tirer en matière d'apprentissage et d'offre de services?

6. Contraintes

- a) Compte tenu de la nature des services requis, le chercheur principal doit participer à au moins une réunion de lancement avec le chargé de projet, qui se tiendra par conférence téléphonique.
- b) CIC ne fournira pas de locaux pour le processus de la recherche.

7. Déplacements

Tous les frais de déplacement seront à la charge du soumissionnaire.

8. Soutien offert par le client

La Direction générale de Recherche & Évaluation, CIC, aura pour responsabilité et tâche de fournir de la rétroaction sur les produits livrables afin de s'assurer que le produit final réponde aux attentes de CIC.



9. Réunions

Le chargé de projet représentant CIC pourra aussi solliciter, à l'occasion, des appels conférence avec le chercheur principal afin de maintenir une bonne collaboration et faciliter l'atteinte des objectifs stipulés dans le contrat.

10. Produits livrables

Les produits livrables exigés par CIC seront principalement sous la forme de rapports de recherche. Les chercheurs devront aussi produire un plan de travail et deux rapports d'étape afin de s'assurer que le résultat final corresponde aux attentes de CIC et aux termes de l'entente.

Le chercheur s'engage à réaliser les différents produits suivants, et à les livrer à CIC en respectant l'échéancier indiqué pour la livraison de ces produits :

1. Un plan de travail (entre 3 et 5 pages) présentant les principales étapes prévues pour la planification et la réalisation de la recherche et un calendrier. Ce plan devra être remis au plus tard 30 jours après la signature du contrat. Suite à la réception du plan de travail, le chercheur s'engage à tenir, dans les quatre semaines qui suivent, une conférence téléphonique avec les personnes responsables de CIC afin de faire le point sur le déroulement à venir du projet de recherche.
2. Un rapport d'étape (entre 5 et 8 pages) faisant état du déroulement du projet de recherche, du travail accompli et des prochaines étapes à venir. Ce rapport d'étape devra être remis au plus tard 120 jours après la signature du contrat (au plus tard le 4 mars 2016).
3. Un deuxième rapport d'étape sur l'état d'avancement du projet (entre 5 et 8 pages) devra être remis au plus tard 210 jours après la signature du contrat (au plus tard le 6 juin 2016).
4. Une ébauche du rapport final (entre 25 et 35 pages, excluant les annexes ou la bibliographie) devra être soumise avant le 11 octobre 2016.
5. Un rapport final (entre 25 et 40 pages, excluant les annexes ou la bibliographie) avec, en annexe, tout le support analytique, documentaire et méthodologique nécessaires à la réalisation du projet (p. ex., données primaires et secondaires, sondage, questions d'interview et grille d'entretien, bibliographie, tableaux statistiques, etc.) devra être soumis avant le 15 novembre 2016. Ce rapport devra aussi inclure, outre le rapport lui-même et les annexes :
 - a. Un résumé du projet de recherche (15 à 20 lignes) en français et en anglais.
 - b. Un sommaire exécutif de deux pages maximum en français et en anglais qui synthétise la recherche et les résultats et, si c'est le cas, les recommandations soumises.
 - c. Une page présentant, sous forme de liste numérotée ou à puces, les points saillants de la recherche.
6. Une présentation power point présentant les éléments importants de la recherche (entre 8 et 12 diapositives).



7. **Exigences techniques** : Tous les produits finaux devront être réalisés par l'intermédiaire du logiciel de traitement de texte Microsoft Word, et les données utilisées pour les différents tableaux, graphiques, chartes, statistiques, etc. devront être soumises en version Excel.

Tous les biens livrables doivent être approuvés par le chargé de projet de CIC.

11. Exigences linguistiques

L'entrepreneur doit fournir les services requis dans une des deux langues officielles (anglais ou français). Nous demandons cependant que le résumé, le sommaire exécutif et la présentation power point soient écrits en français et en anglais afin de soutenir la diffusion de la recherche.

12. Disponibilité du personnel

L'entrepreneur atteste que lui-même, ses employés et ses sous-traitants seront prêts à commencer l'exécution des travaux à compter de la date d'attribution du contrat et qu'ils demeureront disponibles pour mener à bien les travaux conformément aux exigences contractuelles.



ANNEXE E – BASE DE PAIEMENT

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel qu'il est précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

Tous les livrables sont franco à bord (FAB) destination, droits de douane canadiens compris et les taxes applicables sont en sus.

Un maximum de sept (7) contrats peut être attribué découlant de la demande de soumissions. Les soumissionnaires peuvent soumettre des soumissions pour un ou plusieurs thèmes.

Si le soumissionnaire détermine que des déplacements sont nécessaires, ce dernier doit assumer tous les frais de déplacement et de subsistance. Ces frais doivent être inclus dans le prix ferme proposé par le soumissionnaire.

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur, en vertu du présent contrat, ne doit pas dépasser la somme de

40 000,00 \$ pour les thèmes 1, 5 et 6

50 000,00 \$ pour les thèmes 2, 4 et 7

30 000,00 \$ pour le thème 3

Jusqu'à sept (7) thèmes pour une valeur contractuelle maximale de 300 000 \$, y compris toutes les dépenses de déplacements et taxes applicables en sus. La somme de soumissions financières évaluées dépassant les sommes par thème indiquées ci-dessus rendra la soumission financière du soumissionnaire non recevable, et éliminée de la compétition.

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque chaque livrable sera terminé et accepté par le chargé de projet tel que détaillé à l'annexe C, Modalités de paiement, article C2, calendrier des paiements.

L'entrepreneur sera payé des prix ferme tout compris comme suit :

Remarque : Le texte en ROUGE donne les instructions aux soumissionnaires et indique les sections à remplir.

Thème I: Participation des immigrants d'expression française en situation minoritaire

Budget Maximum: \$40,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème I - <u>Participation des immigrants d'expression française en situation minoritaire</u>	De la date d'attribution du contrat au 4 décembre 2017	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »

Thème II: Expériences d'établissement et d'intégration des immigrants et réfugiés d'expression française issus de l'Afrique subsaharienne

Budget Maximum: \$50,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème II - <u>Expériences d'établissement et d'intégration des immigrants et réfugiés d'expression française issus de l'Afrique subsaharienne</u>	De la date d'attribution du contrat au 4 décembre 2017	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »

Thème III: Recherche sur les réfugiés d'expression française de Winnipeg et Saint-Boniface

Budget Maximum: \$30,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème III - <u>Recherche sur les réfugiés d'expression française de Winnipeg et Saint-Boniface</u>	De la date d'attribution du contrat au 4 décembre 2017	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »

Thème IV: Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression française de la région de l'Atlantique

Budget Maximum: \$50,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème IV - <u>Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression française de la région de l'Atlantique</u>	De la date d'attribution du contrat au 4 décembre 2017	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »

Thème V: L'initiative du Community Learning Centre (CLC) et les immigrants et réfugiés d'expression anglaise au Québec : une étude de cas

Budget Maximum: \$40,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème V – <u>La « Community Learning Centre (CLC) Initiative » et les immigrants et réfugiés d'expression anglaise au Québec : une étude de cas</u>	De la date d'attribution du contrat au 4 décembre 2017	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »

Thème VI: Expériences de réinstallation et d'intégration des réfugiés d'expression anglaise au Québec

Budget Maximum: \$40,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème VI - <u>Expériences de réinstallation et d'intégration des réfugiés d'expression anglaise au Québec</u>	De la date d'attribution du contrat au 4 décembre 2017	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »

Thème VII: Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression anglaise au Québec

Budget Maximum: \$50,000.00

	Période du Contrat	Prix Ferme
Thème VII- <u>Accès au monde du travail des immigrants récents d'expression anglaise au Québec</u>	De la date d'attribution du contrat au 4 décembre 2017	« À préciser par le soumissionnaire »
SOMME du CONTRAT (Taxes en sus)		« À préciser par le soumissionnaire »



ANNEXE F – RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR ET AUTORISATION

Nom et adresse du fournisseur

Statut juridique (constitué en personne morale, enregistré, etc.)

**Numéro d'inscription aux fins de la TPS/TVH ou numéro d'entreprise –
approvisionnement (Agence du revenu du Canada)**

Nom et titre de la personne qui a l'autorisation de signer au nom du fournisseur

Nom en caractère d'imprimerie _____ **Titre** _____

Signature _____ **Date** _____

Point de contact central

Le fournisseur a désigné la personne suivante à titre de point de contact central pour toutes les questions portant sur la proposition de contrat, y compris la communication de tous les renseignements demandés :

Nom et titre _____

Téléphone _____ **Télécopieur** _____

Courriel _____

Chaque proposition doit être accompagnée d'une copie de la présente page dûment remplie et signée.